ID: 011-241100593-20240124-A2024_02-AR





N°A2024 02

ARRETE COMMUNAUTAIRE DU GRAND NARBONNE. COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

NOMENCLATURE ETAT: AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES - Autres domaines de compétences des communes

<u>OBJET</u>: ORGANISATION DES SERVICES – Modification du règlement intérieur du personnel de la Régie Exploitation Espace de Liberté.

Le Président du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10.

VU l'arrêté préfectoral n°MACIT-INTERCO-2021-180 en date du 29 juin 2021 portant modification des compétences du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération »,

VU la délibération N°C2023 191 du Conseil Communautaire du «Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération » en date du 20 octobre 2023 relative à l'élection du Président du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération »,

VU la délibération N°C2023 195 du Conseil Communautaire du «Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération », en date du 20 octobre 2023, relative à la délégation d'attributions de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération au titre de L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie Exploitation Espace de Liberté concernant le projet de mise à jour du règlement intérieur figurant en annexe en date du 29 juin 2023.

Considérant qu'il convient d'adapter le règlement intérieur du personnel aux nouvelles évolutions règlementaires,

ARRETE:

ARTICLE 1er:

Le règlement Intérieur du personnel de la Régie Exploitation Espace de Liberté du Grand Narbonne modifié tel que ci-rattaché est approuvé dans toute ses dispositions.

Envoyé en préfecture le 05/02/2024

Reçu en préfecture le 05/02/2024

Publié le 05/02/2024

ID: 011-241100593-20240124-A2024_02-AR

N°A2024 02

ARTICLE 2:

Les versions antérieures modifiées par le présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 3:

Le Directeur Général des Services, Le Directeur de l'Espace de Liberté, La Direction des Ressources Humaines sont chargés de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département et publication sur le site internet.

Fait à Narbonne, le 24 janvier 2024

<u>Pièce(s) jointe(s)</u>:

Règlement intérieur pour le personnel de la Régie Exploitation Espace de Liberté

Arrêté certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission

en Sous-Préfecture

le: IPREFI

et de sa publication le : |PUB|

Bertrand MALQUIER

Maire de Narbonne

Président du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération